Arsia Infos

Nr.132
Juin
2015

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

Le Protocole Avortement voué à disparaître ?

Il y a deux ans, lors de notre dixième assemblée Générale, l'ensemble des intervenants s'accordaient pour reconnaître la qualité exceptionnelle du système de surveillance sanitaire belge. Récemment, l'intérêt manifesté par nos voisins par rapport à ce système de surveillance a conforté cette reconnaissance.

Ce mode de surveillance, résultant de la complémentarité entre différentes actions financées par les pouvoirs publics, par d'autres bailleurs de fonds et par l'ARSIA elle-même (actions ARSIA+) a montré plus d'une fois toute son efficacité.

Il repose sur la collaboration étroite et volontaire entre tous les acteurs de terrain qui leur garantit un retour rapide et concret. Les éleveurs ont pu ainsi bénéficier individuellement ou collectivement des différentes actions mises en place pour améliorer la santé de leurs cheptels. Les Autorités ont pu retirer de leur coté les fruits nécessaires à garantir un statut sanitaire élevé dans toutes les exploitations.

Il nous faut malheureusement déchanter car l'AFSCA a décidé de recentrer sa politique essentiellement sur le contôle, au détriment de la surveillance de la santé du cheptel belge.

En effet, le Protocole Avortement, pillier de la surveillance sanitaire belge, va être sacrifié sur l'autel des économies. Il sera réduit désormais à sa plus simple expression, à savoir la surveillance exclusive des maladies reprises dans les différents arrêtés royaux (brucellose et BVD). Le reste du protocole devra être pris en charge par le secteur. Pour raisons budgétaires nous dit-on...

Ce choix détricote le maillage patiemment mis en place avec leur aide, par les associations ARSIA et DGZ. Ce protocole assurait chaque année, en Wallonie, la surveillance de ± 50% des troupeaux.

Si l'ARSIA comprend les difficultés financières du moment et s'est engagée de son côté à respecter le nouveau cadre budgétaire imposé par les Autorités, elle est persuadée que des économies sont possibles sans mettre en danger l'ensemble de l'élevage belge toujours à la merci d'une nouvelle crise sanitaire.

Des solutions existent. Encore faut-il que chacun accepte d'y mettre du sien.

Jean Detiffe
Président de l'Arsia

Ouvert à toutes et tous !

Salle
« L'Art de Vivre »
6 Route de Dinant
Barvaux-Condroz

Assemblée Générale
Mercredi 24 juin 2015

Dématérialisation des passeports bovins... vers l'identification du futur !

Enregistrement des présences dès 9 heures.
Accueil de M. Le Président, Jean Detiffe (9h15)

Partie statutaire 9h30 précises

- **Comptes 2014**
- **Budget 2015**
- **Élections** : 12 postes d'administrateur et 14 postes de délégué à confirmer et renouvellement du mandat du Réviseur.
- **Bilan des activités 2014**

Partie Académique (11h)

1. **Le sujet sera introduit par 4 exposés de maximum 15 minutes :**
   Mr. Lans Skaringer, Responsable Informatique TRACES (Commission Européenne : DG Santé) : le cadre européen.
   Mr. H. Vanbeckevoort (Afsca : Politique de Contrôle) : le point de vue des Autorités belges.
   Mr. Piednoir (l'Institut de l'Elevage - France) l'approche de la France.
   Mr. Dubois, Directeur de l'Identification et de l'Informatisation à l'Arsia : la situation en Wallonie.
2. **Débat animé par Benoît Georges et auquel participeront :**
   Mr. Benoît Cassart, Secrétaire Général de la Fédération Nationale du Commerce de Bétail
   Mme Anne Demarche, Présidente du Marché Couvert de Ciney
   Mr. Bruno Massart (La Ferme du Bailli), éleveur à Soignies
3. **Intervention de Monsieur Willy Borsus**, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale.
4. **Intervention de Monsieur René Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des infrastructures sportives.

Assises Sanitaires de l'ARSIA, la leptospirose

Cette année, pour ses Assises Sanitaires, l'ARSIA a souhaité informer les praticiens ruraux, de l'émergence de la leptospirose, maladie apparue soudainement sur le territoire de la Belgique, en août 2014.

Le mercredi 3 juin 2015, la rencontre professionnelle, des vétérinaires s'est déroulée autour de la thématique ***« Avortons ictériques, de l'alerte au diagnostic, la leptospirose. La démarche de l'ARSIA »***. Les praticiens dont la volonté reste avant tout le retour des acquis sur le terrain, se sont montrés très intéressés par le sujet.

Le DMV Laurent Delooz a d'abord montré l'efficacité du dispositif d'épidémiosurveillance de l'ARSIA. Il a expliqué comment les « alerteurs » se sont allumés face à l'émergence du phénomène. Il faut dire que la Belgique a un contexte particulier grâce à son Protocole Avortement, basé sur la collecte des cadavres d'avortons pour autopsie, unique par rapport aux pays voisins. Ce dernier insiste ; ***« le système fonctionne grâce aux déclarations, même anodines des éleveurs et des vétérinaires. Plus le retour de terrain existe, mieux fonctionne le système d'alerte ».***

Le DMV Thierry Petitjean est ensuite entré dans le « vif » du sujet, avec les observations en salle d'autopsie. La maladie touche principalement les fœtus en fin de gestation. L'ictère (coloration jaune de la peau, de la sclérotique, des muqueuses et en général de la plupart des tissus de l'organisme) est souvent le seul signe extérieur visible. Il est donc indispensable « d'ouvrir » pour détecter une rate sévèrement hypertrophiée, une coloration typique jaune de la graisse, des cartilages, des muqueuses et de la plèvre, des hémorragies péri-rénales fréquentes, de la splénomégalie sévère associée ou encore un parenchyme hépatique cuivré.

Pour enrichir l'exposé, cette année l'ARSIA a choisi d'inviter Marcella Mori (Docteur en Sciences) et Tinne Lernout (Docteur en Médecine). Après l'exposé théorique général de Marcella Mori sur la leptospirose, Tinne Lernout, s'est penchée sur le côté humain de la maladie. Elle a notamment exposé les modes de transmission et les mesures préventives. La journée s'est clôturée par une explication du diagnostic sur le terrain par le DMV Julien Evrard : quelles sont les principales sources d'infection et ses étapes ? Quels éléments doivent nous alerter ?

Et l'avenir ?

A travers la série de conférences, nous avons vu combien la leptospirose est une maladie peu connue tant au niveau clinique que des risques zoonotiques.

L'émergence de ce phénomène doit donc encore être étudiée pour mieux comprendre son mécanisme et pouvoir mieux réagir. Le diagnostic doit aussi être amélioré (réalisable en routine).

Sur le terrain, on risque d'observer de nouveaux signes d'appels, de nouveaux signes cliniques :

- Le sérovar *Leptospira Hardjo* (réservoir bovin) a tendance à diminuer et *L.Grippothyphosa* et *L. Australis* (divers réservoirs dont hérissons et bovins) augmentent.
- L'équilibre « hôte-bactérie » semble avoir changé par rapport à l'année dernière (des études plus poussées permettront de le définir).

Pour répondre à toutes les interrogations suscitées par l'émergence de la leptospirose, l'ARSIA met en place un nouveau projet GPS.

L'ARSIA remercie les différents intervenants et sponsors.

MSD Animal Health
BIOX Diagnostics
ID.vet Innovative Diagnostics

La leptospirose, maladie émergente en Belgique ?

Apparu soudainement sur le territoire de la Belgique, en août 2014, le phénomène ne semble pas encore terminé. Avec l'été qui arrive, nous nous redirigeons vers la période critique... Quelles sont les précautions à prendre ?

La leptospirose est une maladie infectieuse qui affecte l'homme et les animaux. Elle est provoquée par une bactérie du genre *Lepstospira interrogans sp.* Le genre comprend plusieurs espèces, et de très nombreux sérogroupes, plus ou moins pathogènes.

Les Leptospires peuvent infecter de nombreux animaux, notamment des rongeurs et autres micromammifères qui jouent un rôle important dans le cycle de la maladie. Ces animaux sont qualifiés de réservoirs de la bactérie et la maintiennent dans l'environnement, sans pour autant exprimer cliniquement la maladie. Généralement les animaux sauvages sont porteurs sains alors que la maladie se déclare plus facilement chez les animaux domestiques.

L'infection est provoquée le plus souvent par une morsure ou le contact avec les urines d'un animal infecté. Les avortons et produits d'avortement constituent également un réel danger. L'eau, les litières humides... sont quant à elles, d'excellents vecteurs. D'ailleurs, quand le milieu est humide et chaud, la bactérie peut survivre plusieurs semaines !

Dans le cadre de leur profession, les éleveurs et vétérinaires font partie des personnes exposées.

Les leptospires pénètrent par des coupures/écorchures de la peau et les membranes muqueuses.

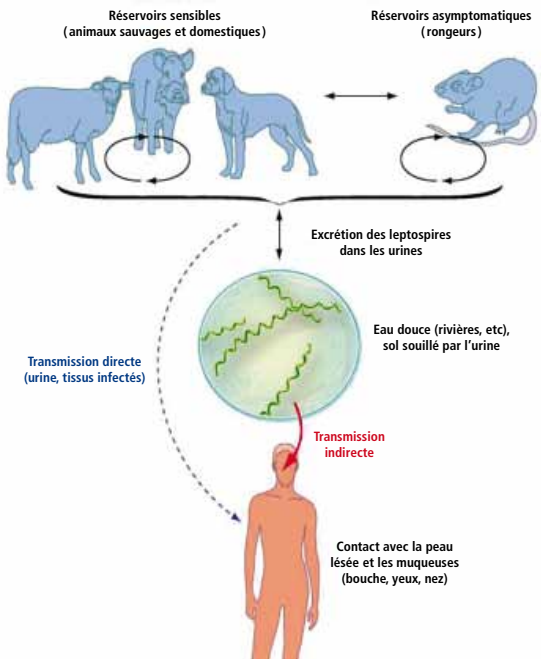

Quels sont les symptômes, les mesures de prévention ?

Chez les bovins

Les symptômes étant souvent discrets, il est utile d'envisager l'infection à l'échelle troupeau !

Les signaux

On peut observer chez les jeunes veaux des symptômes généraux comme de la température, une diminution d'appétit... On peut également retrouver de l'ictère (coloration jaune de la peau et des muqueuses), de l'hémoglobine dans les urines et de la diarrhée.

Chez le bovin adulte, en plus de de la température, de l'hémoglobine dans les urines et de l'ictère (comme chez le veau), on peut constater une chute de la production laitière (lait rosé avec caillot de sang aux quartiers), de la dermite ou encore de l'inflammation aux reins.

Les conséquences de la forme chronique de la maladie chez l'adulte, sont des avortements (dès 4 mois mais surtout après 7 mois), avec naissance de veaux faibles, la nécessité d'inséminer, la rétention de l'arrière faix ainsi que des endométrites.

Chez l'homme

L'infection se fait majoritairement pendant l'été et l'automne, les jours chauds et par temps pluvieux. D'après les statistiques recueillies en Belgique, elle touche principalement les hommes adultes (Dr Tinne Lernout, ISP).

En Belgique, on comptabilise en moyenne 0,13 cas pour 100 000 habitants. A titre informatif, en 2014, 21 cas confirmés, 8 cas probables et 10 cas possibles en cours d'investigation ont été comptabilisés.

Les signes cliniques

Il faut savoir que le diagnostic clinique est difficile. L'incubation dure de 7 à 14 jours.

On peut observer une première phase qui débute brutalement avec de la fièvre élevée, des céphalées, des myalgies, de la toux, des hémorragies conjonctives et de l'ictère.

Durant la deuxième phase, des signes d'irritation méningée, hémorragies, atteinte cardiaque peuvent également apparaître. Aucun signe n'est vraiment spécifique mais l'existence d'un ictère conjonctival et de myalgies est particulièrement évocatrice.

Fort heureusement, dans 90 % des cas, la maladie se présente sous une forme modérée mais, elle peut cependant parfois conduire à la mort (5 %).

Le traitement se fait par antibiotiques, le plus tôt possible, pour diminuer le risque de complications.

Bon à savoir

La leptospirose est reconnue comme maladie professionnelle en Belgique (sur une liste de plus de 150 maladies) les victimes de ces maladies peuvent entrer en considération pour des indemnités.

Les mesures préventives

Lutter au niveau de l'environnement

- lutter contre les rongeurs
- assainir les pâtures par un drainage
- éviter l'accès des bovins à tout point d'eau à risque
- désinfecter les locaux avec du nitrate de chaux
- soigner les litières (pas d'humidité)

Interrompre la voie de transmission (bovins infectés malades ou pas)

- porter un équipement de protection
- se laver les mains après tout contact avec un animal ou un objet souillé
- porter des gants est vivement recommandé lors de toute manœuvre obstétricale ou urinaire, curage des fosses à lisier...
- isoler les animaux porteurs : appliquer la quarantaine, traiter et les éliminer
- bonne gestion des arrière-faix des bovins infectés
- éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau, lors d'achat : quarantaine et traitement antibiotique des nouveaux entrants

La maladie étant très complexe, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire d'épidémiosurveillance ou l'ARSIA.

Enquête de satisfaction en Santé Animale

Que pensez-vous de nos services d'accueil, du laboratoire d'analyses et des résultats, de la facturation, des moyens de communication ou encore du matériel de prélèvement ? Ce sont les questions que nous vous avons posées.

Dans un souci d'amélioration constante de ses services, après l'enquête en Identification & Enregistrement, l'ARSIA a testé la satisfaction de ses clients en Santé Animale. Cette enquête a été diffusée par voie informatique (site internet, infomail, CERISE) entre juin et septembre de l'année dernière. En tout 39 questions réparties en différents thèmes de ses activités ont été posées à ses clients éleveurs et vétérinaires.

Au total, 590 personnes, à travers toute la Wallonie, ont répondu à cette enquête. La proportion d'éleveurs participants est de 80 % pour 20 % de vétérinaires. En tout, ils ont répondu à plus de 80 % des questions.

Certains points spécifiques comme le ramassage des échantillons, la qualité du matériel de prélèvement, ou encore les infomails ont uniquement été posés aux vétérinaires, seules personnes concernées.

Les résultats

Comme on peut le voir sur le tableau, **le taux de satisfaction générale obtenu en cumulant les réponses « très satisfait » et « plutot satisfait » dépasse les 80 %.**

Il existe des variantes, mais on atteint même des taux de satisfaction allant jusqu'à 90% pour ce qui concerne le service de ramassage des cadavres d'animaux, les brochures d'informations, les articles « Arsia Infos » dans le « Plein Champ » et le site internet.

La moyenne de satisfaction recueillie par le thème « accueil et contact » pour l'ensemble des personnes interrogées est bonne.

On constate cependant que les vétérinaires souhaitent une meilleure disponibilité des lignes téléphoniques.

Certaines mesures ont dès lors déjà été prises en vue d'une amélioration.

- Sytème d'enregistrement automatique de demandes de ramassage.
- Mise en place d'une antenne téléphonique qui oriente les appels directement vers les services concernés.
- Renfort des lignes téléphoniques, mais aussi du personnel à l'accueil, disponible en permanence, de 8h00 à 16h30.

Des résultats par E-mail?

L'enquête évaluait également la possibilité de passer aux résultats par E-mail.

- 70 % des participants ont confirmé déjà recevoir leurs résultats d'analyses par E-mail,
- 29 % par papier et 1 par fax.
- 70 % des participants qui recevaient leurs résultats par courrier postal sont d'accord de passer aux E-mail.

C'est chose faite ! Depuis avril 2015, la version papier du rapport d'essai a été supprimée.

Dorénavant, vous ne recevez plus vos résultats d'analyses par courrier postal mais par e-mail. Vous les obtiendrez ainsi plus rapidement. Notez qu'une version papier vous sera envoyée exceptionnellement en cas de résultat non conforme (résultat positif, analyse impossible, ou encore tube vide). Vous pouvez également obtenir ces résultats auprès de votre vétérinaire. Tous les résultats sont aussi consultables directement sur notre portail CERISE (si vous êtes inscrit).

Graphique 1 : Taux de satisfaction générale (éleveurs et vétérinaires), avec une moyenne de satisfaction par thème de question

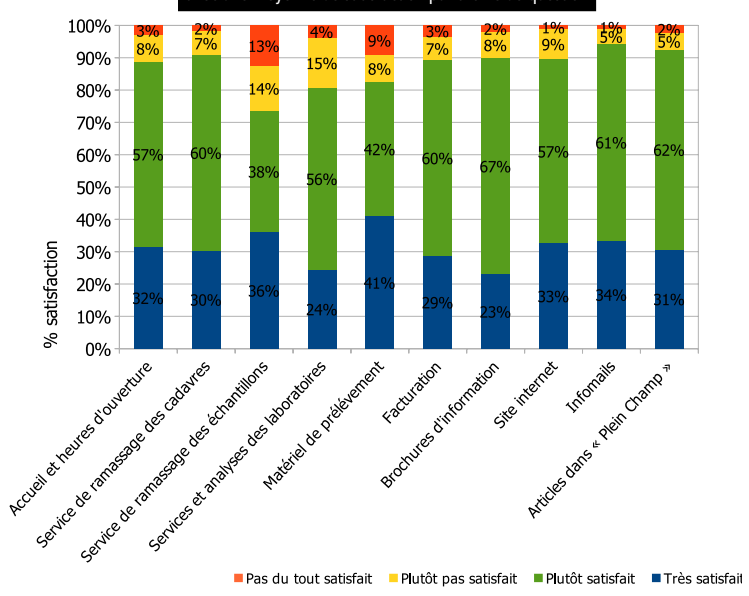

Graphique 2 : Satisfaction de l'accueil et du contact par les vétérinaires

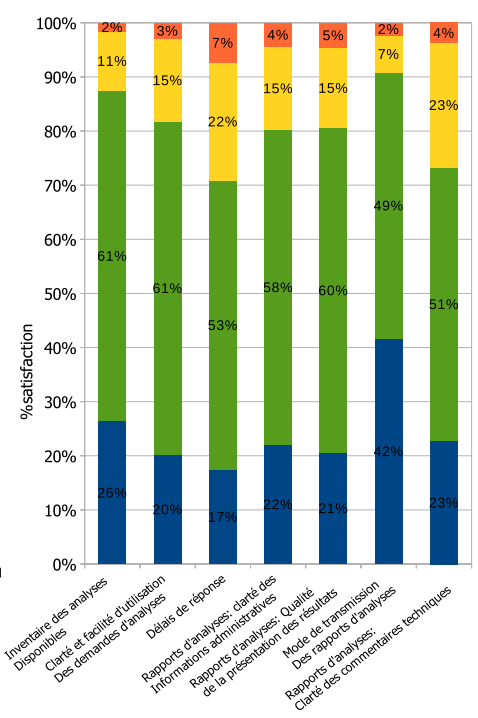

Graphique 3 : Mode de réception des résultats

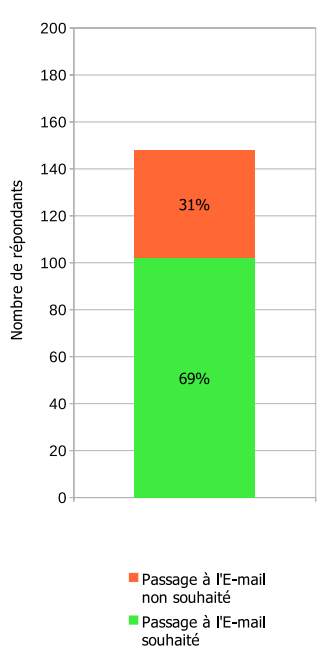

Commandez vos boucles à biopsie d'oreille pour 2016, dès aujourd'hui !

L'ARSIA demande aux éleveurs de penser à renouveler leur stock de marques auriculaires de leur cheptel.

L'idée est de ne pas se retrouver comme l'an dernier, avec toutes les commandes en dernière minute et d'éviter ainsi, un pic de livraison au cours du dernier trimestre.

L'augmentation des commandes de façon concentrée ralentit les délais de livraison. En effet, en 2014, même si l'ARSIA s'est réorganisée pour pallier à cette forte hausse saisonnière en doublant les moyens techniques et le personnel, le système d'enregistrement peut parfois faire défaut.

Il reste matériellement impossible pour l'ARSIA de livrer tous les éleveurs, en même temps car la procédure informatique d'inscription dans Sanitrace, demande un certain temps et peut être ralentie en raison de l'encombrement du système.

La forte augmentation des demandes de boucles de l'an dernier s'explique par la demande généralisée des détenteurs de marques auriculaires à biopsie d'oreille, dont l'utilisation s'est trouvée imposée, dans le cadre de la mise en place du plan de lutte contre la BVD, obligatoire depuis le 1er janvier 2015.

Cette année, le nombre de boucles de primo-identification à délivrer redescendra très certainement au niveau moyen des années précédentes : 450 000 à 500 000 paires de marques auriculaires. Mais le risque, c'est que les détenteurs commandent tous en même temps. A bon entendeur...

Retrouvez toutes les astuces pour bien prélever le veau sur www.arsia.be (vidéo à l'appui).

Vous participez à un concours lors de la foire de Libramont ? Réalisez les analyses à temps !

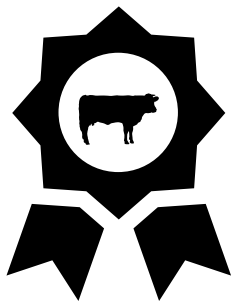

La foire de Libramont se rapproche à grands pas. Pour participer, les animaux doivent être porteurs d'une attestation sanitaire. Pensez donc à introduire dans les délais, votre demande d'analyses, afin de respecter les conditions sanitaires d'accès des animaux.

Comme vous le savez, un animal qui participe à un rassemblement doit avant tout, être identifié par ses deux boucles auriculaires porteuses du n°officiel, être accompagné de son passeport et d'une autorisation de participation à la foire délivrée par l'A.W.E. ou la V.R.V., remplie par le médecin vétérinaire de convention (document individuel par animal).

Attention, il est obligatoire **de transmettre le nouveau formulaire d'analyse** que vous recevez[1] à votre vétérinaire qui fera les prises de sang. Ce formulaire doit impérativement accompagner les tubes au laboratoire. L'ARSIA vous transmettra l'autorisation de transport à faire signer par votre vétérinaire d'exploitation. Tous les animaux doivent être indemnes de maladie à déclaration obligatoire ou non (gale, teigne, …).

[1] *Vous avez dû recevoir par les organisateurs de concours ou exposants les documents par mail. Si ce n'est pas le cas n'hésitez pas à introduire la demande.*

Les conditions sanitaires pour l'accès des animaux aux concours nationaux à Libramont

Ces conditions sont valables pour les bovins en provenance de la Belgique.

Les animaux doivent provenir d'un cheptel

- officiellement indemne de tuberculose (statut T.3)
- indemne de leucose bovine enzootique (statut L.3).
- officiellement indemne de brucellose (statut B.4).
- ne se trouvant pas dans une zone visée par des limitations ou des interdictions en rapport avec la réglementation des maladies animales.
- dans lequel ils ont séjourné au minimum 30 jours et ce avant la date de participation au rassemblement.
- dans lequel aucun bovin originaire de pays tiers hors Europe n'a été introduit 30 jours avant le rassemblement.

Tuberculose

Les animaux doivent subir un test de tuberculination effectuée par le vétérinaire d'exploitation dans les 30 jours qui précèdent l'événement et dont le résultat est négatif.

Brucellose

Les animaux doivent être prélevés par le vétérinaire d'exploitation dans les 30 jours qui précèdent le concours (après le 27 juin 2015) et avoir obtenu un résultat strictement inférieur à 30 Unités Internationales au test de séro-agglutination lente de Wright (SAW).

En cas de résultat supérieur ou égal à 30 UI au test SAW, la participation n'est possible que si l'ensemble des bovins concernés obtiennent un résultat négatif au test ELISA brucellose pratiqué sur le même échantillon.

NB : Un test ELISA brucellose est réalisé d'office par le laboratoire sur tout échantillon ayant un résultat supérieur ou égal à 30 UI au test SAW.

En cas de résultat positif au test ELISA, la participation n'est possible que si l'ensemble des bovins concernés obtiennent un résultat négatif au test ELISA de confirmation réalisé au CERVA (ELISAc).

NB : Le laboratoire envoie d'office au CERVA pour ELISA de confirmation tout échantillon positif au test ELISA brucellose.

Etant donné cette procédure, il est important de veiller à ce que les prises de sang soient faites le plus tôt possible avant le concours.

BVD

Les animaux doivent avoir été soumis et avoir obtenu un résultat négatif à un des protocoles de dépistage du BVD-V avant la participation au concours. Cette analyse doit être réalisée dans les 30 jours précédents le concours si préalablement aucun test similaire n'a été exécuté.

IBR

Les animaux doivent être originaires de troupeaux avec une qualification sanitaire IBR (I3 ou I4) et doivent avoir séjourné dans ce troupeau au cours des 30 jours qui précèdent le concours.

Pour les statuts I4 : Prise de sang réalisée dans les 30 jours avant le concours pour chaque animal inscrit. Test ELISA gB négatif.

Pour les statuts I3 : Prise de sang réalisée dans les 30 jours avant le concours pour chaque animal inscrit. Test ELISA gB OU Test ELISA gE négatifs.

Concernant le transport

Si vous faites appel à un transporteur, ce dernier doit disposer d'une autorisation de transport et d'un certificat d'aptitude. Par contre, si vous transportez les animaux à l'aide de votre propre véhicule, vous n'avez pas besoin d'autorisation.

Comme vous le savez, chaque moyen de transport doit être **nettoyé et désinfecté après chaque transport** à l'aide d'un désinfectant agréé. Les données de transport et de désinfection seront contrôlées. N'oubliez pas que le transport reste un risque de contamination (IBR notamment) non négligeable ! En effet, les bovins sont rarement transportés seuls ; donc même si le troupeau d'origine est sain, le bovin arrivant chez vous ne l'est peut-être plus…

Concernant la vente

Si les animaux changent de troupeau, vous devez apposer la vignette sanitaire à l'endroit prévu, compléter le volet de sortie et l'envoyer au service Sanitel.

En cas d'échange intra-communautaire : vous devrez retirer un formulaire de demande de certification AFSCA, auprès du secrétariat de la Foire. Après avoir dûment complété et signé les différentes demandes d'échanges, vous n'aurez plus qu'à les déposer au secrétariat de la foire (qui collectera et coordonnera celles-ci auprès de l'AFSCA).

« Toutes les prises de sang doivent rentrer à l'ARSIA au plus tard pour le 10 juillet 2015. Afin de respecter les délais de réception des résultats demandés par l'organisateur »

Mise à l'écart du bovin pour protéger le troupeau

Dans le cadre de la lutte IBR, **la quarantaine est obligatoire pour les bovins intégrant des troupeaux I2d, I3 et I4 lors d'achat ou de retour de concours** et ce jusqu'à l'obtention des résultats IBR.

Tout nouvel arrivant et tout animal de retour d'un concours , doit être maintenu écarté du reste du troupeau au moins jusqu'à l'obtention des résultats des analyses demandées.

Dans l'idéal, on aménagera un box bien séparé et on utilisera un matériel différent de celui du troupeau.

En effet, quel que soit le bovin introduit dans votre exploitation et le statut de son troupeau d'origine, il est indispensable de le maintenir à l'écart des autres animaux du cheptel pour ces raisons :

- Il est impossible de déterminer si le bovin est contagieux à l'œil. Le temps passé à l'écart lui permettra peut-être d'éliminer un pathogène qui l'infecterait (autre que ceux recherchés dans le kit achat) sans lui donner l'occasion de le partager avec les bovins de votre troupeau.
- Le temps d'isolement donnera également la possibilité de trouver le traitement adéquat si l'animal est atteint de maladies comme par exemple la Gale ou Mortellaro, avant qu'il ne contamine le troupeau.
- De plus, s'il est porteur de l'un des quatre pathogènes dépistés dans le **kit achat**, il est essentiel de ne pas le laisser disséminer ce pathogène dans toute l'exploitation avant d'avoir connaissance des résultats positifs et de décider de ne pas garder ce bovin.

Source d'infos : documents transmis par les organisateurs de la foire de Libramont

Fin du bulletin de virement de la facture

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, **les factures de l'ARSIA ne comportent plus de bulletin de virement**, dans un souci d'économie d'impression.

Ouvrez l'œil, désormais les informations pour votre paiement sont reprises dans le courrier général qui vous est adressé.

Nous répondons à vos questions

- Vous souhaitez que l'ARSIA traite un sujet spécifique dans votre revue Arsia Infos ?
- Vous avez des questions en Identification ou en Santé Animale ?
- Vous souhaitez voir éclaircir certains points ou certaines procédures ?

N'hésitez pas à nous en faire part, en nous envoyant votre demande par mail à **arsia@arsia.be**

Éditeur responsable : Jean Detiffe, Président de l'ARSIA
Rédaction : Dominique Guillaume

Tél : 083/23 05 15 - mail : arsia@arsia.be - Web : www.arsia.be